

Préambule :

La fiche présente de manière synthétique les différentes étapes du schéma directeur d'assainissement et explique les raisons ayant conduit aux choix des élus pour la définition du zonage d'assainissement de la commune et notamment les choix d'extension. Le détail des éléments d'état des lieux, de diagnostic, de propositions de travaux et de choix des élus sont donnés dans le mémoire justificatif de zonage.

Concernant la commune objet de la présente fiche il s'agit d'une : Création Révision
 Date du zonage antérieur si existant : 07/11/2008 Surface 214,3 ha
 Date du document d'urbanisme en vigueur : 28/11/2019 Type PLU

Rappel Etat des lieux :

Diagnostic : La collecte sur les communes de Lombez et de Samatan s'établit à 39,6 kilomètres environ pour de l'ordre de 1 900 abonnés ; le réseau est ancien en PVC ou amiante. Les eaux claires parasites sont présentes sur le système ; elles représentaient de l'ordre de 36% des volumes journaliers de temps sec pendant la campagne de mesure. La surface active en entrée de station s'élevait à environ 3,26 hectares lors de la campagne soit un ratio de l'ordre de 1 m2/ml indiquant une sensibilité du système. Le système comporte sept postes de relevage : tous les postes sont en bon état sauf le poste Taillade qui est vieillissant et en état moins favorable (génie civil, protection). La station d'épuration intercommunale est une station récente de type boues activées à aération prolongée de capacité de 9 500 EH qui date de 2006. La station est en bon état. Les analyses réglementaires montrent que la capacité de la station est adaptée aux charges entrantes : les taux de charges sont de 50% sur l'hydraulique et de 40% sur l'organique. Les performances épuratoires sont très satisfaisantes et les rejets sont conformes aux normes fixées par l'arrêté autorisant l'installation.

Enjeux : Dans l'ensemble, le diagnostic indiquait une situation à améliorer sur le système d'assainissement (commune de Lombez comme de Samatan) pour améliorer son fonctionnement au niveau de la collecte et de certains postes.

Travaux retenus :

Afin d'améliorer la situation de l'existant sur le système et après étude de tous les travaux nécessaires à l'échelle des 44 communes pour lesquelles le Syndicat assure la compétence Assainissement Collectif, les travaux suivants ont été retenus pour la commune :

Intitulé famille	Intitulé travaux	Nature travaux	Hiérarchisation	Planification
Amélioration de l'existant	Lutte contre les eaux claires	Reprises ponctuelles, déconnexions, poste	1 & 2 & 3	2021 - 2024
Amélioration de la collecte	Reprise collecteurs	Remplacement de secteurs anciens dégradés	1	2028-2030
Extension de la collecte	Création extensions	Desserte de nouveaux secteurs	3	Ci-dessous
Amélioration du traitement	Amélioration station	Amélioration file boues + secours	1	2021 - 2030

Chaque action a été hiérarchisée d'un point de vue technique : depuis le niveau 1 de hiérarchisation (action indispensable au bon fonctionnement du service) jusqu'au niveau 3 (actions permettant d'optimiser ou d'étendre le service). Au total et sur les dix ans à venir le choix des élus du Syndicat s'est porté sur un volume d'investissement de 18 M€ HT pour répondre aux différentes problématiques relevées dans le cadre du schéma. Spécifiquement pour la commune, le volume d'investissement retenu est de l'ordre de 0,8 M€ HT.

Extensions étudiées et justification du choix :

Afin de permettre au Syndicat de choisir en toutes connaissances de cause les extensions, notre approche s'est basée sur une étude de pertinence regroupant plusieurs critères : respect de l'environnement et de la salubrité publique, efficacité technique et économique et réponse à l'urbanisation projetée. Le tableau ci-dessous rend compte de la pertinence évaluée pour chacune des extensions :

Intitulé extension	Note Enviro	Note Eco	Note Urba	Note Ab	Note tot	Pertinence	Planification
Rte de St-Soulan	5	1	5	1	12	2	2021-2030
Chemin de Soules	1	1	3	1	6	3	Non retenue
Chemin d'Emplissard	3	1	1	1	6	3	Non retenue
Chemin de Laures	1	1	1	1	4	3	Non retenue

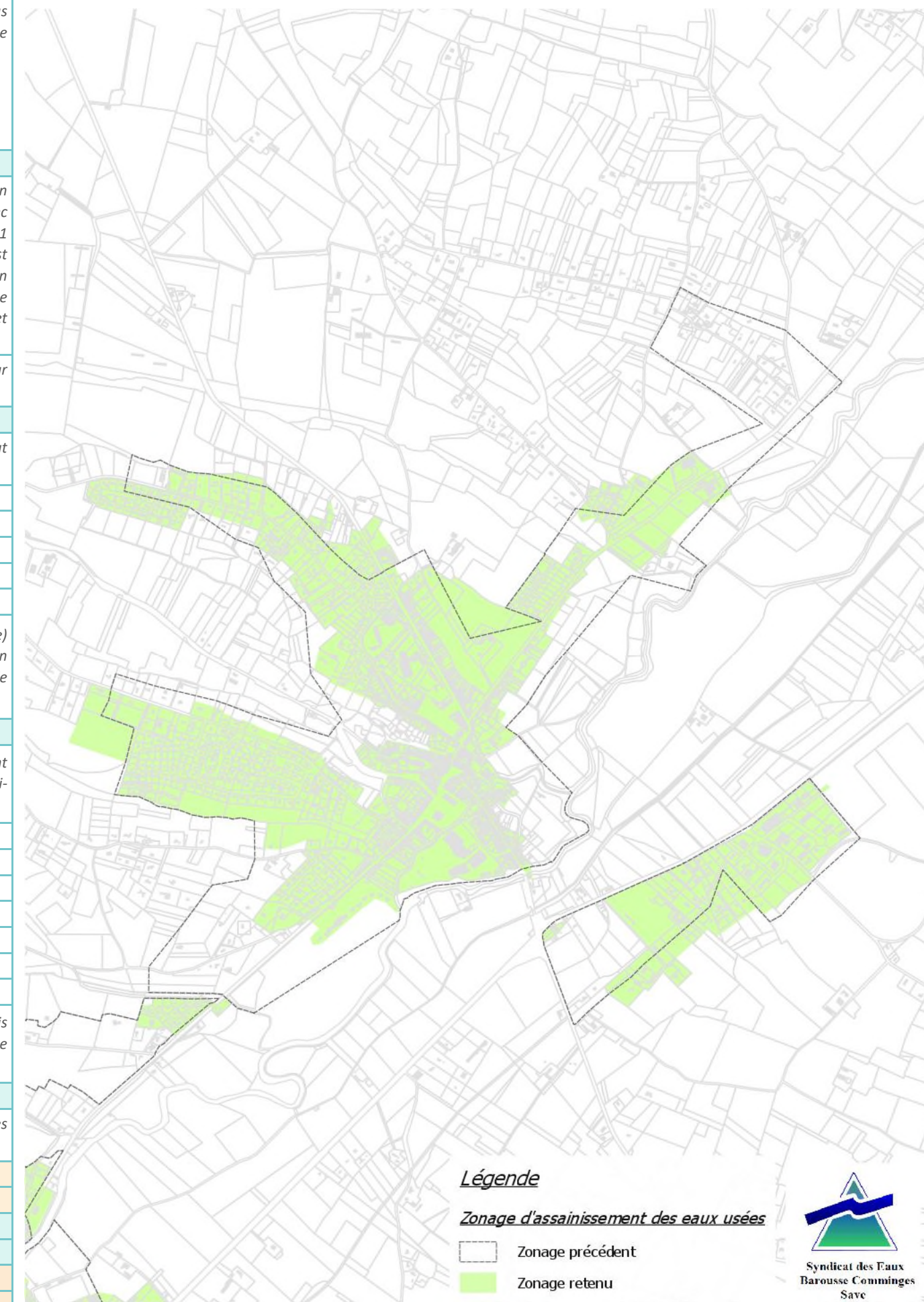
Au terme de l'étude de la pertinence des extensions proposées sur la commune, le Syndicat a choisi de retenir les extensions présentant les meilleurs compromis entre protection de l'environnement, efficacité technique et économique et réponse aux enjeux d'urbanisation soit l'extension de la route de Saint-Soulan. Cette extension sera réalisée entre 2021 et 2030 en fonction des opportunités et contraintes.

Chiffres clés :

Concernant spécifiquement la commune et sur la base des éléments du zonage précédent et du zonage proposé à la suite du choix des élus du Syndicat, les chiffres clés suivant sont à retenir :

Rappel du nombre de raccordement EU existants	950 Ab	Soit 1 355 Résidences	Couverture avant zonage	
Rappel du nombre d'ANC existants	405 ANC		950 Ab	70%
Nouveaux raccordements prévus sur le système après extension	7 ANC		Couverture après zonage	
Nombre de dispositifs ANC présentant un impact sur le milieu supprimés	1 ANC		957 Ab	71%
Nombre de dispositifs ANC non conformes supprimés	3 ANC		Surface zonage retenu	
Variation de la surface de l'aire zonée en assainissement collectif	-64,8 ha		149,5 ha	-30%

Extrait cartographique du zonage :



Légende

Zonage d'assainissement des eaux usées

- Zonage précédent
- Zonage retenu

